

SERVICE PUBLIC DES RECYCLERIES

23 novembre 2020 - Recyclerie de Moca-Croce



Contact presse :

Catherine Vernaz, Responsable communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr



LA RECYCLERIE : PIERRE ANGULAIRE DU TRI

Pour le SYVADEC, en charge du traitement et du recyclage des déchets pour la région Corse, la recyclerie constitue l'un des outils essentiels et incontournables pour inciter les habitants à trier toujours plus.

Aujourd'hui, 24 % des déchets sont triés par les particuliers à la recyclerie et peuvent ainsi démarrer une seconde vie en étant recyclés.

UN ESPACE DE TRI AU SERVICE DES PARTICULIERS

La recyclerie est un espace de tri dans lequel les particuliers viennent déposer gratuitement de nombreux déchets recyclables : des encombrants (meubles, électroménager) aux déchets électriques en passant par les déchets verts, les gravats, les cartons ou les déchets dangereux (produits de bricolage, nettoyage ou jardinage), les pneus ou encore le tout-venant (plastiques durs, grands films plastiques...).

Déposés dans des bennes dédiées, ces déchets seront traités et valorisés.

- 24 % des déchets sont triés par les particuliers à la recyclerie (soit 215 kg/habitant/an sur 730 kg/habitant/an de déchets produits au total en 2019).
- 50 000 tonnes de déchets déposés dans les recycleries sont recyclés chaque année.
 - 80 % des déchets apportés dans les recycleries sont valorisés.

Le SYVADEC est responsable du service public des recycleries en Corse. Il en assure la gestion au quotidien, l'aménagement et l'entretien.

À ce titre, il a fait du développement du réseau des recycleries et des filières de tri une priorité pour amplifier encore davantage le tri et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne.

Pour proposer aux habitants des services au plus près de chez eux, le SYVADEC renforce en permanence le maillage territorial de ses équipements :

- création de nouvelles recycleries,
- aménagement d'éco-points (mini-recycleries de proximité),
- service de recyclerie mobile.

Il réalise des travaux dans ses infrastructures pour améliorer le service aux usagers.

LE RESEAU DES RECYCLERIES DU SYVADEC



> 22 recycleries implantées dans toute la Corse

> 2 éco-points de proximité

> 1 recyclerie mobile. Ce nouveau service lancé début novembre dessert, dans sa phase de démarrage, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Communauté de communes Marana Golo. Il est appelé à s'étendre à d'autres territoires.

Actuellement, toutes ces infrastructures permettent de desservir 18 intercommunalités, ce qui représente une population de 306 420 habitants.

UN SERVICE PUBLIC OUVERT PENDANT LE CONFINEMENT

Le tri doit continuer malgré le confinement, aussi, toutes les recycleries du SYVADEC fonctionnent et accueillent les usagers aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les règles sanitaires en vigueur sont strictement appliquées :

- port du masque obligatoire,
- distanciation sociale,
- maximum de 3 véhicules ensemble dans la recyclerie.

De même, les usagers en possession d'un badge de contrôle d'accès doivent présenter le QR CODE à l'agent de recyclerie derrière la vitre de leur véhicule, en l'agrandissant au maximum, ou imprimé sur papier s'ils en ont la possibilité.

À noter : pour se déplacer à la recyclerie, les usagers doivent se munir de l'attestation dérogatoire de déplacement, en cochant la case « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

20 FILIÈRES DE RECYCLAGE AU SERVICE DES PARTICULIERS

Dans les recycleries du SYVADEC, les particuliers peuvent déposer différents types de déchets courants.

Les déchets dit « encombrants »

Meubles - Cartons - Bois - Métaux - Huiles - Végétaux - Gravats - Pneus - Bouteilles de gaz – Tout-venant - Déchets spéciaux (produits de bricolage, de jardinage, d'entretien...)

Les déchets électriques et électroniques

Écrans - Petits appareils ménagers - Gros électroménager froid - Gros électroménager hors froid

Les petits déchets

Textiles - Cartouches d'encre - Piles - Lampes

Le tri sélectif

Emballages - Papier - Verre

Les déchets alimentaires

Au sein du SYVADEC, une cellule innovation suit en permanence les évolutions dans ce domaine afin de mettre en place de nouvelles filières dès qu'elles sont techniquement opérationnelles.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS À LA RECYCLERIE ?

Les déchets triés en recyclerie par les habitants sont conditionnés sur les différentes plateformes du SYVADEC puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales pour être transformés en nouveaux produits.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré directement comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;



- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...

- 100 % des déchets confiés au SYVADEC sont valorisés.

Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.

Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent (soutien qui est intégralement reversé aux intercommunalités pour développer le tri).

Les éco-organismes partenaires

CITEO (pour les emballages, le papier et le verre)

Ecologic (équipements électriques et électroniques)

EcoMobilier (meubles)

EcoDDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...)

Recylum (lampes)

Screlec (piles)

EcoTLC (textiles)

LA CAMPAGNE DE PROMOTION DES RECYCLERIES 2020

La campagne annuelle de promotion du service des recycleries a démarré le 21 novembre et se déroulera en partie pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (21-29 novembre).

Elle se déclinera jusqu'au 13 décembre dans la presse locale, en radio et en affichage sur les abris bus d'Ajaccio et de Bastia ainsi qu'en digital sur le site internet du SYVADEC et ses réseaux sociaux. La campagne met en scène des usagers auxquels les habitants peuvent s'identifier et un agent de recyclerie, interlocuteur privilégié des particuliers qui se rendent à la recyclerie.



GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.